

Plan Local d'Urbanisme

Révision Générale N° 2

TOME 2

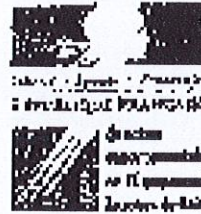
5. ANNEXES

5.3 – SERVITUDES – CONTRAINTE

5.3.2 – PROTECTION DE LA PLATE-FORME AÉRONAUTIQUE D'ISTRES

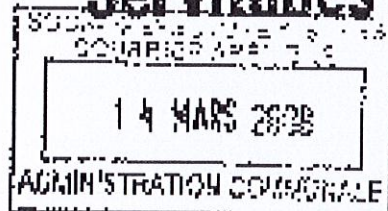
Historique du P.L.U. Fos-sur-Mer	
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral <i>pour sa partie hors SCA, sauf ouest de l'étang de l'Estomac et bande littorale</i>	12 mars 1979
Approbation du Plan d'Occupation des Sols par arrêté préfectoral <i>Pour la partie ouest de l'Etang de l'Estomac et bande littorale</i>	01 décembre 1982
1 ^{ère} Approbation du Plan d'Occupation des Sols par délibération du Comité Syndical	12 octobre 1987
1 ^{ère} Révision approuvée par délibération du Comité Syndical	25 novembre 1991
2 ^{ème} Révision générale du POS en forme de PLU approuvée par délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence.....	19 décembre 2019

		
Métropole Aix-Marseille-Provence	Hôtel de Ville Service Urbanisme	Cabinet C. LUYTON
BP 48014 13567 MARSEILLE cedex 02 Tel. : 04 91 99 99 00 Territoire Istres-Ouest Provence BP 10647 13808 ISTRES CEDEX Tel. : 04 42 11 16 16	Avenue René Cassin BP 5 13771 FOS-SUR-MER cedex Tel. : 04 42 47 70 00 Fax : 04 42 05 52 15	Le Concorde 280 avenue Foch 83000 TOULON Tel. : 04 94 89 06 48 Fax : 04 94 89 97 44
www.ampmetropole.fr	www.fos-sur-mer.fr	Courriel : sec@luyton.fr



PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'Utilité Publique



PLANS

Protection de la plate-forme aéronautique d'Istres

Pièce annexée à l'arrêté de Mise à Jour N° 21/07 du 14 MARS 2008

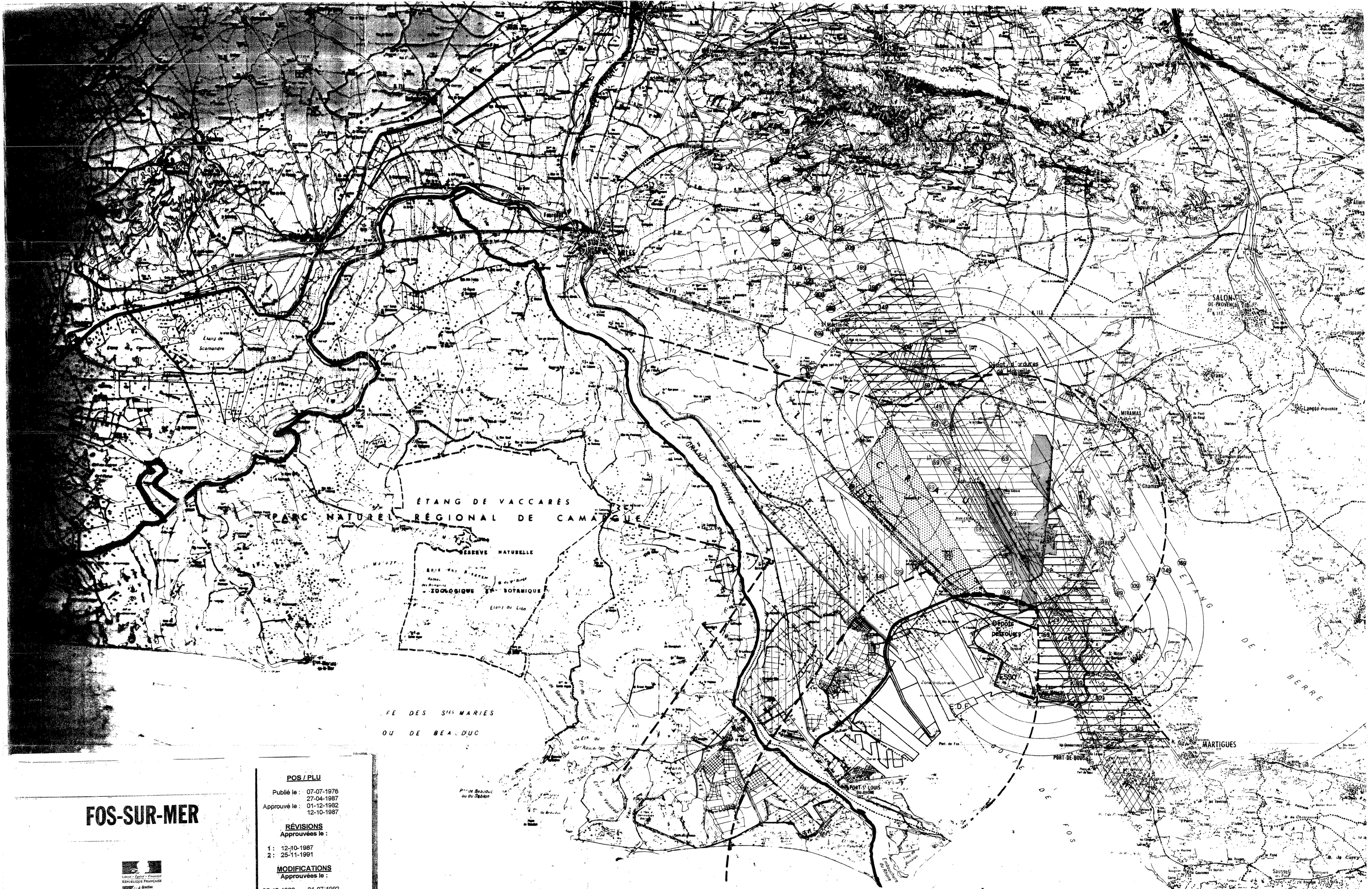
5.3.1.3.

Direction départementale de l'Équipement
Service Aménagement
7 avenue général Lociere - 13232 MARSEILLE CEDEX 3
Téléphone : 04.91.28.40.40

1 : 12
2 : 25
MO
Ap
05-12-18
27-06-18
ME
Ap

Pour l'Obost et par
La Vic
Louie

Docu
pai
SEPT



FOS-SUR-MER



PLAN LOCAL D'URBANISME

Servitudes d'Utilité Publique

14 MARS 2008
ADMINISTRATION COMMUNALE PLANS

Protection de la plate-forme aéronautique d'Istres

POS / PLU
Publié le : 07-07-1976
27-04-1987
Approuvé le : 01-12-1982
12-10-1987

RÉVISIONS
Approuvées le :
1: 12-10-1987
2: 25-11-1991

MODIFICATIONS
Approuvées le :
05-12-1988 31-07-1992
27-06-1994 19-01-2000

MISES À JOUR
Approuvées le :



Le Vice-Président
Louis MICHEL

Document dressé
par le PPSUP
SEPTEMBRE 2004

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT DES BOUCHES DU RHÔNE

GROUPE D'ÉTUDES ET DE PROGRAMMATION

Commune de FOS SUR MER

PROTECTION DE LA PLATE-FORME AÉRONAUTIQUE
OCCUPATION DES SOLS
AÉRODROME D'ISTRES

Vu pour être annexé à la
salubrité du 25 NOV. 1981.

LEGENDE

- Emprise actuelle de l'aérodrome.
- Limite des zones de survol.
- Zone industrielle-portuaire de Fos : bouclage autoroutier.
- Zone industrielle-portuaire de Fos : limite au Nord-Est de laquelle les Aménagements doivent être consultés sur tout projet d'aménagement.
- Zone à classer en réserve des services publics et "non édificiels".
- Zone dans laquelle les Aménagements n'acceptent pas la création d'activités pouvant entraîner une multiplication des effets au cas de chute d'objets.
- Zone réservée à usage aéronautique (cf. plan directeur OREA).
- Zone soumise à des prescriptions particulières.

Pièce annexée à l'arrêté de Mise à Jour N° 21/23 du 11 MARS 2008

5.3.1.3.

Direction départementale de l'Équipement
Service Aménagement
7 avenue général Leclerc - 13332 MARSEILLE CEDEX 3
Téléphone : 04.91.28.40.40